

Séance extraordinaire du conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 5 mai 2014 à 19h00, à la salle de délibérations du conseil, sous la présidence de son Honneur le Maire Denis Gravel.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants:

Serge Bédard – district #1  
 Robert Kennedy – district #2  
 Alexander Tomeo – district #3  
 Dominick Giguère – district #4  
 Normand Clermont – district #5

Absence motivée :

Marie-Claude Gallant Prud'Homme – district #6

La directrice générale est également présente.

Le conseil municipal de Pointe-Calumet constate que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code Municipal.

#### ORDRE DU JOUR

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Centre d'urgence 9-1-1/Ville de Saint-Eustache/entente intermunicipale
- 3.- Levée de la séance

14-05-085

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont  
 Et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14-05-086

#### CENTRE D'URGENCE 9-1-1/VILLE DE SAINT-EUSTACHE/ENTENTE INTERMUNICIPALE

Il est PROPOSÉ par Denis Gravel  
 Et APPUYÉ par Robert Kennedy

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité de Pointe-Calumet, l'entente intermunicipale pour la fourniture par la Ville de Saint-Eustache, d'un service d'appels d'urgence 9-1-1, pour une durée de dix (10) ans, effective le 1<sup>er</sup> novembre 2014.

QUE la résolution numéro 12-10-226, adoptée par le conseil le 9 octobre 2012, soit rescindée et devienne de nul effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

14-05-087

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard  
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

QU'À 19h20, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DENIS GRAVEL, maire

CHANTAL PILON, directrice générale